

# Les mutations nationales sont notre statut

**L**e ministre Ndiaye, interrogé sur France Info sur les conditions de rentrée et le manque d'enseignant, indique : « Le mouvement national fait que que l'on peut être muté à 500 km. Cela nous donne à réfléchir notamment pour les jeunes enseignants. »

Ce n'est pas la première fois que le ministre remet en cause le mouvement national. Il retourne le problème pour donner un argument démagogique et s'attaquer un peu plus à notre statut de fonctionnaire d'état.

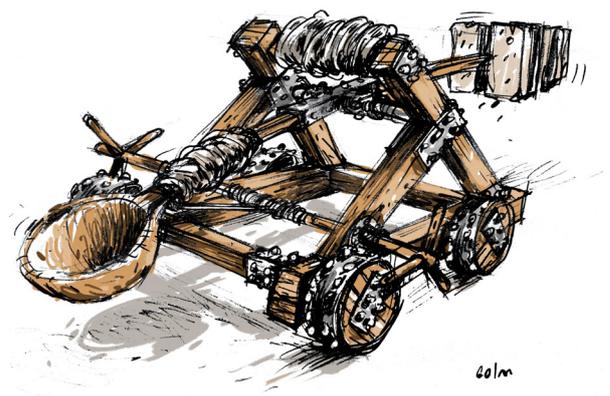
Le problème n'est pas de « muter à 500 km », mais de devoir le faire malgré des priorités légales et de n'avoir aucune perspective de mutation.

En 2015, tous les néotitulaires de lettres modernes pouvaient obtenir l'académie de leur conjoint, sauf Paris. En 2022, plus de la moitié des académies leur sont devenues inaccessibles. La différence, les milliers de postes supprimés depuis par les gouvernements successifs. En 2022 toujours, le barème de CPE étant pourtant restés 10 ans en poste ne leur permettrait pas d'IO tenir 18 des 30 académies ! Et en EPS, 6 ans de séparation ne garantissent même pas de pouvoir rentrer en Bretagne alors qu'en technologie, la moitié des académies avaient moins de 3 capacités d'accueil, ce qui rend les mutations impossibles. Monsieur le ministre, les règles collectives ne sont pas la cause du manque d'attractivité, elles sont les victimes de votre politique !

## LES PERSONNELS NE SUPPORTENT PAS L'ARBITRAIRE

Ce que veulent les personnels, c'est la possibilité de muter et ce avec des règles justes et connues de tous. La loi de la transformation de la fonction publique a exclu les élus du personnel des décisions de mutation. Les personnels n'acceptent pas l'opacité des décisions qui leur sont imposées. Au lieu d'autoriser la publication des tableaux de mutation, le ministre Ndiaye veut étendre l'expérimentation des POP mise en place l'an dernier malgré l'opposition de FO et de l'ensemble des organisations syndicales. Des postes prétendent « à profil », pour expérimenter des recrutements nationaux locaux, sur entretien. Les personnels expérimentent depuis 5 ans maintenant l'arbitraire de PPCR, ils n'en veulent pas pour leur mutation. Ils ne veulent pas être recrutés par leur chef d'établissement, ils refusent de se vendre.

Ndiaye annonce ne vouloir augmenter que la rémunération des débuts de carrière et maintenant il indique revoir les règles de mutations pour les « jeunes enseignants ». Sans création de postes, permettre aux « jeunes enseignants » de rester dans leur académie, c'est condamner les autres à ne plus pouvoir quitter la leur, comme c'est le cas pour les enseignants du premier degré. Ce que veut le ministre, c'est individualiser les carrières, territorialiser l'école et mettre les personnels en concurrence.



**CATAMUT**



## Ce que veut FO

- ▶ la création de postes statutaires pour rétablir le droit à mutation pour tous
- ▶ l'augmentation des salaires pour que tous les postes soient pourvus
- ▶ le rétablissement des commissions paritaires pour que les personnels puissent vérifier que leurs droits sont respectés